

Fiche conseil N°10 Juge de virage

Règlement national N.A.P 1.6.15

Ils sont placés du côté opposé à la plage de départ.

Ils ont pour mission de contrôler si le concurrent a effectué son virage suivant les règlements en vigueur.

Ils signalent au juge arbitre le contact de bouteille avec le bord du bassin ainsi que tous changements de ligne dans les lignes d'eau qui leur sont attribuées.

Conseils :

Signaler au chronométreur de la ligne concernée par un geste de la main que le virage est ok.

En cas de faute constatée (changement de ligne, face sortie, contact de la bouteille avec le mur, non touche du mur) , le signaler rapidement au Juge Arbitre.